

## COVID-19 : au Canada, l'aide aux entreprises passe par les fourches caudines du politiquement correct et de la non « discrimination »

Article rédigé par *Le blog de Jeanne Smits*, le 28 avril 2020

Source [Le blog de Jeanne Smits] Justin Trudeau profitera de la crise économique liée au confinement qui a mis le Canada à l'arrêt comme tant d'autres pays pour sélectionner les entreprises et associations [habilitées à profiter de l'aide gouvernementale](#) en fonction de leur conformité au politiquement correct.

Pour accéder aux prêts d'urgence sans intérêt il leur faudra « confirmer » qu'elles ne pratiquent pas de « discrimination » en raison du « genre », de la « religion » et de « l'orientation sexuelle », entre autres. Ainsi, le COVID-19 qui met tant d'affaires et d'entités à but non lucratif sur la paille sert en même temps à déterminer quelles sont celles qui recevront un traitement de survie.

Le Canada a ainsi mis en place un compte spécialisé public en vue d'octroyer cette aide d'urgence, le Canada Emergency Business Account (CEBA), qui soumet aux candidats aux prêts gouvernementaux un document par lequel ils doivent accepter cette clause de « non discrimination », sous peine d'exclusion.

Les prêts CEBA sont plafonnés à 40 000 dollars et ont pour objectif de permettre aux entreprises commerciales et aux associations à but non lucratif dont une partie au moins des revenus provienne de la vente de biens et de services.

Les conditions générales du programme CEBA exigent des demandeurs qu'ils s'engagent « à ne pas promouvoir la violence, inciter à la haine ou pratiquer la discrimination en raison du sexe, du genre, de l'orientation sexuelle, de la race, d'ethnie, de la religion, de la culture, de la région, de l'éducation, de l'âge ou d'un handicap mental ou physique ».

On retrouve ici l'utilisation frauduleuse, introduite par l'idéologie dite « antiraciste », du concept de discrimination, par lequel on condamne toute préférence nationale, religieuse, etc., et toute différence de traitement en fonction de critères imposés par le politiquement correct. Par exemple : le refus d'embauche d'un activiste homosexuel comme enseignant dans une école. Ou le militantisme en faveur de la définition traditionnelle du mariage.

Selon un représentant du Centre de justice pour les libertés constitutionnelles, basé à Calgary (JCCF), la terminologie employée par CEBA laisse craindre une discrimination à l'encontre d'entités religieuses. En particulier, parce que celles-ci doivent pouvoir embaucher des personnes qui partagent leur foi. La loi le permet explicitement au Canada, mais par exception. Et les règles de l'octroi des prêts ne font aucune référence.

Ce ne serait pas tout à fait une première au Canada puisque le parti libéral de Trudeau a mis en place en 2018 une clause d'octroi des subventions pour les jobs d'été (Canada Summer Jobs) exigeant des employeurs qu'ils signent une attestation de soutien aux « droits reproductifs » (parmi lesquels l'avortement) et aux droits « transgenre ».

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**